

ADAPTATIONS SALARIALES :

modifications MENSUELLES

Octobre 2022

Liste définitive - Version n° 3

CP	Modification			
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
102.02	Carrières de petit granit et calcaire à tailler Provinces Liège et Namur	Indexation	<p><i>Indexation de 1 % :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - des primes d'équipes (pour équipes successives organisées régulièrement ou occasionnellement - de la prime horaire décalé - de l'indemnité de chômage temporaire 	01-10-22
102.04	Carrières de grès et quartzite	Indexation	<p><i>Indexation de 1 % :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - des primes d'équipes - de l'indemnité de sécurité d'existence à charge de l'employeur 	01-10-22
102.05	Carrières de kaolin et sable exploitées à ciel ouvert Provinces du Brabant wallon, de Hainaut, de Liège, de Luxembourg et de Namur	Indexation	<p><i>Indexation de 1 % :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - des primes d'équipes 	01-10-22
102.08	Carrières et scieries de marbres	Indexation	<p><i>Indexation de 1 % :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - des primes d'équipes - des indemnités de chômage temporaire 	01-10-22
102.11	Ardoisières, carrières de coticules et pierres à rasoir de kaolin et de sable/ Provinces du BW, Hainaut, Liège, Luxembourg et Namur	Indexation	<p><i>Indexation de 1 % :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs 	01-10-22
106.02	Industrie du béton	Indexation	<p><i>Indexation de 2 % :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires horaires minima et effectifs - des salaires étudiants - des salaires à la pièce - des salaires à la prime ou au rendement - des primes d'équipes - des autres primes faisant partie intégrante du salaire - des indemnités de logement et de nourriture 	01-10-22
109.00	Habillement et confection	Indexation	<p><i>Indexation de 4,18 % :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs 	01-10-22
111.01	Transformation industrielle des métaux	Eco-chèques	Calcul et octroi des éco-chèques	01-10-22
111.02	Transformation artisanale des métaux	Eco-chèques	Calcul et octroi des éco-chèques	01-10-22

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
111.03	Montage de ponts & charpentes	Eco-chèques	Calcul et octroi des éco-chèques	01-10-22
116.00	Industrie chimique	Indexation	<i>Indexation de 2 % :</i> - des salaires minima et effectifs - des primes d'équipes minima	01-10-22
117.00	Industrie & commerce du pétrole	Indexation	<i>Indexation de 0,9549 % :</i> - des salaires minima	01-10-22
120.00	Industrie textile et bonneterie	Indexation	<i>Indexation de 2 % :</i> - des salaires minima et effectifs	01-10-22
124.00	Construction	Indexation	<i>Indexation de 1,81553 % :</i> - des salaires minima et de la partie des effectifs correspondant aux minima. <i>Adaptation des indemnités de logement et de nourriture.</i> Les montants sont : - Indemnité de logement : 17,74 € - Indemnité de nourriture : 30,85 €	01-10-22
125.01	Exploitations forestières	Indexation	<i>Indexation de 1,81 % :</i> - des salaires minima - de l'indemnité RGPT	01-10-22
125.02	Scieries et industries connexes	Indexation	<i>Indexation de 1,81 % :</i> - des salaires minima et effectifs - de l'indemnité RGPT <i>Indexation appliquée sur les barèmes des surqualifiés et qualifiés. Les autres salaires barémiques et effectifs augmentent du même montant que les qualifiés.</i>	01-10-22
125.03	Commerce du bois	Indexation	<i>Indexation de 1,81 % :</i> - des salaires minima et effectifs - de l'indemnité RGPT	01-10-22
126.00.00 (ouv)	ameublement et industrie transformatrice du bois (ouvriers)	Indexation	<i>Indexation de 1,82 % :</i> - des salaires minima et de la partie des rémunérations effectives correspondant aux minima <i>Application de ce même pourcentage au chômage avec complément d'entreprise (partie employeur).</i>	01-10-22
128.00	Industrie des cuirs et peaux et produits de remplacement	Indexation	<i>Indexation de 2,05 % :</i> - des salaires minima et effectifs - de l'indemnité de sécurité d'existence <i>Application de ce même pourcentage au chômage avec complément d'entreprise (partie employeur).</i>	01-10-22
130.00	Imprimerie, arts graphiques et journaux	Indexation	<i>Indexation de 2 % :</i> - des salaires minima et de la partie des effectifs correspondant aux minima - du supplément d'équipe de nuit	01-10-22

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
132.00	Travaux techniques agricoles et horticoles	Augm. conv.	Augmentation conventionnelle de 0,4 % avec effet rétroactif au 01/01/2022 : - des indemnités de nourriture et de logement - de l'indemnité de séparation	Rétroactif
132.00	Travaux techniques agricoles et horticoles	Indexation	Indexation de 2,04 % : - des salaires minima et effectifs - des indemnités journalières de nourriture et de logement - de la prime de séparation	01-10-22
133.00	Tabac à fumer, à mâcher et à priser	indexation	Indexation de 2,04 % : - des salaires minima et effectifs - de l'indemnité de sécurité d'existence	01-10-22
139.00	Batellerie	Indexation	Indexation de 2 % : - des salaires minima et effectifs mensuels du personnel navigant occupé à bord de bateaux de navigation intérieure pour le transport de marchandises (avec ou sans moyen de propulsion) - des salaires minima et effectifs mensuels du personnel de réserve - des salaires minima et effectifs mensuels du personnel de transport de personnes - de l'indemnité spéciale mensuelle pour le personnel détenant un ticket radar officiel - de l'indemnité mensuelle pour le personnel de réserve marié ou cohabitant résidant sur le bateau durant le voyage - de l'indemnité mensuelle pour le personnel de réserve isolé pour le logement à terre - de l'indemnité pour voyage en train de nuit - de l'indemnité journalière de nourriture pour le séjour à bord en dehors du port d'attache du bateau - de l'indemnités mensuelles pour navigation en estuaire - de l'indemnité horaire pour nettoyage des cales citerne (navigation à bord de bateaux citerne) - de l'indemnité forfaitaire mensuelle pour le personnel chargé du quart sur le pont (dans le cas où la marchandise nécessite un préchauffage) - du RMMG	01-10-22
140.01	Autobus et autocars	Indexation	Pour le personnel roulant des Services occasionnels Indexation de 9,68 % : - des salaires minima et effectifs - de l'indemnité RGPT - des indemnités pour services 1 chauffeur et 2 chauffeurs et plus	01-10-22
144.00	Agriculture	Indexation	Indexation : - des forfaits ONSS	01-10-22
145.00	Horticulture (sauf parcs et jardin)	Indexation	Indexation : - des forfaits ONSS	01-10-22
146.00	Entreprises forestières	Indexation	Indexation de 1,82 % : - des salaires minima et effectifs - de l'indemnité pour l'entretien des vêtements de travail	01-10-22
149.01	Electriciens	Eco-chèques	Eco-chèques à calculer avec les paies de octobre	01-10-22
201.00	Commerce de détail indépendant	Indexation	Indexation de 2 % : - des salaires minima et effectifs - du RMMMG sectoriel	01-10-22

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
202.00	Commerce de détail alimentaire	Indexation	<i>Indexation de 1 %:</i> - des salaires minima et effectifs - du RMMG sectoriel	01-10-22
202.01	Moyennes entreprises d'alimentation	Indexation	<i>Indexation de 2 %:</i> - des salaires minima et effectifs - du RMMMG sectoriel	01-10-22
203.00	Carrières de petit granit	Indexation	<i>Indexation de 1 %:</i> - des salaires minima et effectifs	01-10-22
207.00	Industrie chimique	Indexation	<i>Indexation de 2 %:</i> - des salaires minima et effectifs des employés dont les fonctions sont reprises dans la classification des fonctions	01-10-22
209.00	Fabrications métalliques - employés	Eco-chèques	Calcul et octroi des éco-chèques	01-10-22
214.00	Industrie textile et bonneterie	Indexation	<i>Indexation de 2 %:</i> - des salaires minima et effectifs <i>Uniquement pour les employés avec une fonction classifiée</i>	01-10-22
215.00	Habillement et confection	Indexation	<i>Indexation de 4,18 % :</i> - des salaires minima et de la partie des effectifs correspondant aux minima	01-10-22
227.00	Secteur audio-visuel	Indexation	<i>Indexation de 2 %:</i> - des salaires minima et effectifs	01-10-22
302.00	Industrie hôtelière	Augm. conv.	<i>Augmentation de 0,4 %:</i> - des salaires minima et effectifs	01-10-22
302.00	Industrie hôtelière	Indexation	<i>Indexation :</i> - des forfaits ONSS	01-10-22
303.03	Exploitation de salles de cinéma	Indexation	<i>Indexation de 2 %:</i> - des salaires minima et effectifs - de l'indemnité pour travail de nuit - de l'indemnité pour vêtements de travail - de la prime mensuelle propre au secteur - du supplément horaire pour le travail un jour férié - de la prime pour jours fériés	01-10-22
307.00	Entreprises de courtage et agences d'assurances	Indexation	<i>Indexation de 2 %:</i> - des salaires minima et effectifs	01-10-22
314.00	Coiffure et soins de beauté	Indexation	<i>Indexation de 2 %:</i> - des salaires minima et effectifs - de l'indemnité outils de travail	01-10-22

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
322.01	Titres-services	Indexation	<i>Indexation de 2 %:</i> - des salaires minima et effectifs - de l'indemnité temps de déplacement	01-10-22
326.00	Gaz & électricité	Indexation	<i>Indexation de 0,9549 % :</i> - sur les salaires minima précédents. - de la prime d'inconfort	01-10-22
330.03	Prothèse dentaire	Indexation	<i>Indexation de 2 %:</i> - des salaires minima et effectifs	01-10-22
340.00	Technologies orthopédiques	Indexation	<u>Uniquement pour les ouvriers</u> <i>Indexation de 2 % :</i> - des salaires minima et effectifs - de l'indemnité de sécurité d'existence	01-10-22
CAP	CAP en Région Wallonne (AVIQ)	Indexation	Les CAP en Région Wallonne (AVIQ) uniquement sont indexés suivant la commission paritaire à laquelle ils sont rattachés. Pour les commissions paritaires indexées ce mois-ci, vérifier si vous avez des travailleurs concernés et appliquer l'index du secteur auquel ils sont rattachés.	01-10-22